

RESEAU NATIONAL "JEUNES EN ERRANCE"

**RENCONTRE NATIONALE DES
PROFESSIONNELS "ERRANCE"**

VALENCE. 2 ET 3 DECEMBRE 1999

Rencontre financée par le ministère de l'emploi et de la solidarité

**Compte-rendu rédigé par François Chobeaux
C/o CEMEA. 24 rue Marc Seguin. 75018 Paris**

SOMMAIRE

Après le premier contact de travail...	p. 3
A propos de "TRACE"	p. 5
De quoi parlons-nous quand nous parlons "travail" ?	p. 7
Les dispositifs publics	p. 9
Au fond, la question de la personne	p. 11
Les participants aux rencontres	p. 12

APRES LE PREMIER CONTACT DE TRAVAIL...

Après l'accueil inconditionnel, après l'établissement des premières relations, une fois que la connaissance réciproque et la confiance sont là, où, et jusqu'où peut-on et veut-on aller ?

C'est la question du réaccrochage social. Alors qui le propose, qui le met en œuvre ? Les mêmes intervenants, ou d'autres qui prennent alors le relais ?

Mais même une fois que la durée est là, avec des jeunes qui sont bien loin dans la déstructuration on n'en est pas à ce passage de relais, étape nouvelle à franchir. Ce constat est fait par nombre de participants qui observent que "pendant longtemps" la relation peut ne porter que sur du ponctuel, du matériel. Ce que nous appelons plus bas "le passage de l'inconditionnel au conditionnel" n'est pas un chemin simple, ni court. Et c'est bien un chemin, un processus, pas un basculement qui se fait merveilleusement un beau jour.

Et puis, à quel moment "ne plus les retenir" alors que la qualité et la fiabilité du relais n'est pas garantie ? Mais il y a le risque de la fusion, dans cette inquiétude d'un avenir sans nous... Et encore faut-il que le relais existe dans l'environnement professionnel et social, sinon le temps passe dangereusement vite et les destructions se développent. En fait ce relais à faire exister nécessite une préparation des trois composantes : moi, l'individu concerné et le collègue qui va accueillir. Sinon...

Il faudrait plutôt aller vers la notion de "co portage" car le seul relais ne fonctionne pas, et car une relation ne s'arrête pas "comme ça" même s'il ne s'agit pas de fusion, heureusement.

Et aussi : doucement, les illusions. Ce n'est pas parce que le premier accueil est stabilisé que le chemin est simple, et droit, vers la belle lumière de la vie sociale. N'oublions pas qu'il y a des avancées, des reculées, des rechutes, y compris aux premiers stades de contact. "Rien n'est jamais acquis..."

Constat d'une différence dans les attentes : les nôtres portent sur un travail sur l'existence, sur le lien avec la société, celles des tutelles publiques sont de faire le lien avec les dispositifs publics d'aide à l'insertion. Mais cf. ce qui précède...

Cependant il est possible d'être et de travailler dans l'inconditionnel sans être pour autant dans la mort si il y a autour de nous du conditionnel sur lequel s'appuyer, même s'il est peu adapté et parfois assez stéréotypé. On peut l'alerter, le remuer.

"En fait le travail dans la rue c'est d'accueillir la parole ; à ce moment là, dans cette fonction là nous ne sommes pas dans "l'agir". Opinion fortement discutée : "comme si porter n'était pas agir !"

Ce débat questionne les finalités que nous poursuivons, d'ailleurs et clairement diverses selon chacun d'entre nous et selon chaque personne accompagnée : admettre que nous faisons et ne ferons avec

certaines que de l'asile humanitaire (savoir où dormir, ou manger, où être reconnu, où exister), ou chercher sans cesse à soutenir et à susciter ? Avec la responsabilité importante de "faire que ceux qui ne sont pas démolis ne rejoignent pas les vieux déchus qui ne sont plus mobilisables" alors que les jeunes, même abimés, sont différents des "vieux" abimés (et alors qu'il ne faut pas croire, en même temps, que le fait d'être jeunes fait qu'ils ne peuvent pas être abimés). Il y a encore chez nombre de jeunes des ressorts, des volontés, voire des refus sur lesquels s'appuyer.

Donc savoir évaluer et différencier ceux en train de se poser, ceux en train de risquer de se noyer, ceux qui stagnent tels quels, ceux qui sont effectivement en train de "mourir" et qu'il faut accompagner avec notre fonction d'asile...

En fait, le passage entre la relation installée, stabilisée et l'amorce de réaccrochage social se fait quand l'individu émerge, quand la narcissisation se rejoue et commence à se régler.

Mais comment tout ceci s'évalue-t-il vis à vis de ma tutelle, même si mon employeur me suit en soutenant ma façon de faire ? En rédigeant des fiches-action pour mettre en thème ce que je fais chaque jour : combien de discussions, combien de "bonjour", combien d'accompagnements à l'ANPE... ? Opinion affirmée : "travaillons sur l'insertion sociale, l'insertion professionnelle à leur façon suivra".

Et au fait, quand on parle de projet de stabilisation dans l'errance ce n'est pas obligatoirement ni simplement synonyme de sédentarisation, de prise d'un logement... On peut travailler sur autre chose, ils n'ont pas besoin de moi pour se poser matériellement. Aider à être jongleur itinérant, vendeur forain, travailleur itinérant et occasionnel...

Identification de deux catégories particulières, de deux dynamiques où la question de l'auto mobilisation est dépassée car réglée par les personnes mais où ça coince avec les dispositifs publics : les "inemployables" de moins de 25 ans, sans accès au RMI, qui cherchent une stabilisation temporaire pour ne pas passer l'hiver dehors (quelles réponses des CHRS ?...), et les "ras le bol de la zone, envie d'arrêter maintenant car trop c'est trop" avec nos terribles limites sur les réponses immédiates et globales.

Au fond : notre ingéniosité, nos capacités à nous adapter, nos "bricolages institutionnels" justifient-ils pour autant de ne pas interpellier les pratiques professionnelles, les dispositifs et les programmes, les politiques publiques dans ce qu'ils ont d'inadaptées ? On ne peut pas, et sans doute on ne doit pas se substituer en permanence à ce qui devrait être fait ou qui est mal fait.

A PROPOS DE "TRACE"

Après ce qui précède, la discussion est bien entendu venue sur ce sujet épineux. Et ceci à la demande d'un des participants, associé de près à l'accompagnement de ce dispositif pour le ministère de l'emploi et de la solidarité.

Il s'est agi de lister ce qui n'est pas possible, difficile ou insatisfaisant actuellement et qui fait que ce dispositif tel qu'il est ne paraît pas adapté à l'accompagnement des jeunes en sortie d'errance.

La question de la continuité.

Il faut que puissent exister des sorties temporaires qui permettent et intègrent la possibilité de "rechutes", de prise de distance à un moment donné, sans pour autant que le contrat soit "cassé".

La question des revenus

L'engagement dans TRACE devrait pouvoir être accompagné d'un "revenu", allocation de formation ou autre, maintenu durant l'ensemble du processus (hors suspensions temporaires) même quand la personne n'est pas dans une phase active de mobilisation, en stage ou autre. Ceci n'étant pas une règle unique applicable à tous, mais devant être modulé selon les personnes et leurs situations (par exemple TRACE en étant chez ses parents n'a rien à voir avec TRACE en sortie d'errance, comme TRACE en célibataire et TRACE avec la compagne ou le compagnon qui a un emploi).

L'accès au FAJ pour obtenir des aides financières ponctuelles n'est pas satisfaisant : un dossier de plus, des renégociations permanentes...

La question du tutorat, du référent

Le tutorat rapproché exercé par les Missions Locales est logique dans le cas d'individus "isolés". Mais dans nos situations il y a un accompagnement quasi quotidien des personnes, et l'intervention d'une personne supplémentaire ne paraît pas forcément utile. Alors comment faire glisser officiellement ce tutorat, ce suivi sur les intervenants déjà en contact avec le jeune ? Ce qui n'exclut pas de rendre compte à la Mission Locale, bien entendu.

La question de la durée

Elle renvoie pour partie à celle de la continuité. Comment faire tenir une discontinuité possible dans le maximum de 18 mois prévus ?

Et plus globalement, comment parvenir en seulement 18 mois maximum à une situation stabilisée et active, après des années d'errance et de vide ?

La question de la finalité

TRACE est centré sur l'accès à l'emploi. Mais le problème est que l'emploi n'est qu'une des questions à traiter, et qu'elle ne paraît pas être fondamentale pour ces jeunes qui n'envisagent pas le rapport au travail dans les formes consacrées par la société. Beaucoup ont simplement besoin de "gagner de l'argent" honnêtement, sans pour autant que cela s'inscrive nécessairement dans un métier, dans une projection dans un avenir professionnel construit. Et dans ce sens que peut-il leur être proposé par ce dispositif ?

DE QUOI PARLONS-NOUS QUAND NOUS PARLONS "TRAVAIL" ?

Toujours cette question que nous renvoient nombre de ces jeunes, dont le refus des formes sociales habituelles et majoritaires centrées sur l'activité permanente rémunérée reste actif même si leur errance est nettement moins active l'âge et la souffrance venants.

Travailler pour avoir un statut, "comme mes parents", "comme toi", ou travailler simplement pour gagner de l'argent quand il en faut ? D'où notre besoin d'apporter des réponses très différentes selon les individus, et de réfléchir avec nos partenaires sur des formes de travail qui soient des "entre deux", entre la marginalité totale et l'institution de l'emploi des insérés.

N'oublions pas : aller faire la manche c'est "aller travailler", les cachets d'artistes intermittents c'est "du travail", les emplois forains ponctuels aussi. Et n'oublions pas non plus que le fait d'être et de tenir dans un emploi "ordinaire" n'est absolument pas la preuve d'une insertion sociale réussie. On peut être salarié et délinquant, salarié et sans lien social.... Il faut différencier emploi et insertion et ne pas assimiler l'un à l'autre.

Exemples à partir d'un groupe de jeunes avec qui travaille un des participants. Il y a ceux qui travaillent pour gagner un peu d'argent "officiel", ceux qui cherchent un statut à un moment donné, ceux qui trouvent ça intéressant (chantier de construction d'un "vieux gréement", stage de couture d'art), ceux qui cherchent un cadre structurant à un moment donné pour éviter de s'alcooliser...

Avec ceux là le lien entre travail et insertion demande au moins un an avant de commencer à être repérable, et travaillable.

Qu'est-ce qui "marche bien" comme forme de travail ? Un cadre d'emploi souple avec une hiérarchie la moins pesante possible, souvent du plein air, un sentiment de liberté, la possibilité de "faire des affaires", de faire du *business* légal... Evitons d'avoir des normes qualitatives inadéquates à leurs dynamiques, à leurs rêves et à leurs choix. Ce qui compte c'est l'adéquation de ce qui est trouvé à la dynamique de chaque personne.

Tout ceci amène à se poser des questions déontologiques et politiques : peut-on se satisfaire de "sous boulots" ? Peut-on faire l'apologie de l'intérêt du travail au noir, des statuts précaires ? Tout ceci est faire le jeu de la politique libérale qui n'est pas sans responsabilités sur le mal être qui fabrique les zonards !

Oui, mais ce n'est pas si simpliste. Quand ils vont eux mêmes aux petits boulots, c'est une chose. Quand on les y accompagne de façon pragmatique et lucide, c'en est une autre. Demander l'officialisation de la possibilité de travailler au noir, c'en est une troisième... Tout n'est pas une

compromission avec le grand capital. Et à un moment donné, pour un jeune, "chercher du travail" ça peut être "simplement" pour ne pas mourir. Pour être. Ne plaquons pas une analyse économique, politique et une inscription dans le syndicalisme sur ce qui est dans ce cas la recherche désespérée d'un contenant.

LES DISPOSITIFS PUBLICS

Impression générale : les "cadrages" réglementaires se resserrent de plus en plus, et les accès aux dispositifs pour qui n'est pas totalement "dans le cadre" sont donc de plus en plus difficiles. Il n'y a pas de dispositifs pour les "errants", du moins prenant en compte leurs particularités. Et rien non plus, et "encore moins rien" pour les 21-25 en dehors de TRACE et de son centrage sur l'emploi définitif, permanent et sédentaire. Conclusion pour ces 18-25 et ces 21-25 (18-21 : contrats jeunes majeurs possibles) : "on leur apprend la précarité faute de mieux".

Constat tout aussi général : les "visions personnelles" des responsables locaux de ces dispositifs sont très importantes pour l'accès. Ils sont en les "portiers" incontournables, et force est de constater de nettes différences d'appréciation selon les lieux, selon les personnes : conditions plus ou moins dures pour des contractualisations RMI, attitudes diverses vis à vis des conditions d'attribution d'une aide au titre du FAJ (ici retaper un camion pour vendre des crêpes est accepté, là c'est refusé, ici un instrument de musique est financé, pas là,...).

S'ajoute à cela la complexité du travail avec ces ancrages locaux quand l'action dans laquelle ils sont mobilisés est déterritorialisée par rapport à leurs adresses administratives. Des actions avec les jeunes d'un ou plusieurs départements nécessitent d'avoir des relations avec plusieurs missions locales, avec plusieurs FAJ départementaux, donc avec plusieurs choix locaux et départementaux parfois bien différents...

S'ajoute en plus l'inutile complication qui veut qu'à accès à nouveau dispositif corresponde relation avec nouveau travailleur social, donc un interlocuteur de plus pour le jeune, donc un acteur de plus dans la relation éducative. Est-ce vraiment indispensable ? Quand une relation existe, comment faire pour que l'intervenant "habituel" soit et reste l'interlocuteur central de la personne, s'il le souhaite et si cela lui est possible (choix jusqu'au bout du respect de l'anonymat, refus de la contrainte relationnelle...)?

Nous ne sommes pas pour autant opposés par principe aux services instructeurs et à leurs agents. Leur rôle est légitime. Mais nous souhaitons qu'ils soient des facilitateurs, des partenaires, et pas des censeurs castrateurs !

On peut aussi adapter ces dispositifs, les tordre, les "pirater", les bricoler : gestion d'un "volant" de CES en accord avec l'ANPE, "faux FAJ" pour se faire une enveloppe d'urgence dans l'accompagnement d'un jeune instable... Il suffit pour cela, il faut pour cela "trouver des complices dans les administrations". C'est possible.

Tous ces constats sont sévères pour "l'égalité républicaine". Tous ramènent au besoin d'avoir un carnet d'adresses professionnelles bien à jour, marque d'un réseau de personnes de confiance. On en

arrive à dire que pour travailler avec un intervenant social chargé de la mise en œuvre d'un dispositif public "il faut que ça colle bien entre nous". Belle conclusion !

Et les usagers dans tout ça, qui peuvent être pris en otages dans ces éventuels conflits : sont-ils compliants, passifs, résignés, revendicatifs ? Bien peu revendicatifs, et surtout résignés. Hélas.

Quels liens avec les mouvements de "sans" : sans logis, sans droits, sans papiers ? Des actions, des mobilisations ont fonctionné sur du limité, du ponctuel, du précis : défense d'un squat, organisation d'un concert. Au delà... Et plusieurs participants rapportent des expériences amères vécues avec quelques mouvements revendicatifs de "sans", qui ont simplement utilisé, puis laissé en chemin les zonards après les avoir poussés à la mobilisation.

Au fond, quelles dynamiques possibles d'auto organisation susciter pour qu'ils ne soient plus les assistés des intervenants de la zone, ou les objets des conflits entre ces intervenants et les agents des dispositifs publics ? Donc quelles responsabilités avons-nous dans l'émergence, ou la non émergence de ces dynamiques (nous en avons probablement. Pas toutes, d'accord) ?

Parler des dispositifs existants et de ceux que l'on aimerait voir exister amène évidemment à reprendre la question de l'établissement d'un "RMI Jeunes". Avec les débats permanents classiques : revenu minimum social sans contre partie, ou conditionné à une mobilisation personnelle pour l'insertion ? Sentiment pour beaucoup des participants qu'avec des jeunes le conditionnel reste important, "car on ne peut pas baisser les bras comme ça en disant t'es foutu". Refus de l'assistantat. Mais une minorité active défend un revenu minimum inconditionnel, "comme la citoyenneté", une "bourse de vie" pour tous.

Plutôt que l'extension du RMI, aller vers une articulation efficace et intelligente de TRACE et du FAJ pour autant que les objectifs et démarches en soient revisités.

Au fond : le droit à l'emploi, au logement, "à la vie" sont des droits constitutionnels qui n'ont pas à être débattus. Mais... il y a aussi les réalités des personnes : le zonard qui ne veut pas se fixer dans un logement, celui qui ne veut pas s'inscrire dans le monde du travail... Faut-il les forcer au nom de leurs droits ? Et il y a aussi les réalités "psychologiques" des individus : attribuer une ressource financière inconditionnelle à un jeune ce n'est pas l'aider à se mobiliser si on ne fait que cela.

Reste que les dispositifs publics ignorent ou excluent les errants actifs de 18-21 à 25 ans et que ce n'est pas à l'honneur du travail social, ni de la République.

AU FOND, LA QUESTION DE LA PERSONNE

Et celui là, et cet autre là, et chaque individu ? Quelle place pour l'expression de sa personnalité et de sa dignité, quelle prise en compte de l'humain au delà des réponses techniques matérielles ? Les entrées en réflexion par les réponses matérielles, ces réponses à ce qu'il présente comme urgences ou comme besoins stéréotypés qui n'ont pas grand chose à voir avec lui, avec ses envies ? La question de la personne vient en bout de course alors qu'elle est prioritaire. "Il s'agit de gens, pas de dispositifs".

Cette approche est difficile à faire entendre : il s'agit de prendre en compte et de se centrer sur ce qui est le plus profond, "concret, quotidien, charnel". Alors qu'il y a "l'efficace" : "dégainer les dispositifs". Etre un bon mécano dans l'ingénierie sociale. A l'opposé, une certitude : "brasser du vent ça peut être noble". Tout ça parce que "au delà de la logique de guichet, parler de l'homme c'est toucher à une bombe". Parce que "chacun est un, chacun est différent. Attention à ne pas le traiter seulement dans le cadre de programmes normalisants".

Tout ceci parce que notre travail n'est pas de "ramener dans le droit chemin", mais d'aider à se constituer en tant que personne, à trouver le sens de son errance, de son histoire personnelle. Et pourquoi pas continuer son errance en connaissance de cause.

Tout ceci renvoie à la question des dispositifs, et plus largement à celle des logiques d'interventions publiques : l'entrée par le social amène, aide à s'établir comme "ayant droit", alors que nous sommes sur une entrée par l'éducatif pour aider à être une personne. Le "social" est (ou devrait être) à notre service et à celui de la personne. Naïf ?

LES PARTICIPANTS AUX RENCONTRES
